

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 18 mai 2026 le Conseil Municipal de la Commune de BEAUREGARD L'EVEQUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Patricia BUSSIERE, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **19**
Date de convocation du Conseil municipal : **11 mai 2026**

PRESENTS : Mmes. BUSSIERE Patricia, BOURGIER Corinne, BRUGIERE Carine, CHAPEL Virginie, FAYOLLE Séverine, HERRAIZ Adeline, LAMOUREUX Valérie, PECHER Karine, POYET Valérie, M. BISSON Bruno, BRUN Charly, DODAT Régis, JAKUBOWSKI David, ROCHE Christophe, ROCHER Cyril, TERRIAC Michaël, VIALATTE Cédric.

ABSENTS : FAFOURNOUX Patricia, POURRAT Sébastien, excusés

Ont donné procuration : FAFOURNOUX Patricia à POYET Valérie.

Secrétaire de séance : Mme BRUGIERE Carine.

Objet : Avis sur la modification n°3 PLUH de Billom Communauté.

Madame la Maire

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-37, 40, 41 et 45.

VU le Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) intercommunal de Billom Communauté, approuvé par délibération du conseil communautaire du 21/10/2019 ;
VU la modification n°1 du PLUH intercommunal de Billom Communauté en approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 25/10/2021.

VU la modification n°2 du PLUH intercommunal de Billom Communauté en approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 29/01/2024.

VU la modification simplifiée n°1 du PLUH intercommunal de Billom Communauté en approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 22/09/2025.

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2025 demandant la suppression de trois emplacements réservés sur la commune de Beauregard l'Evêque.

Considérant que le Conseil Communautaire a prescrit une procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUH) intercommunal

Que cette procédure prévoit notamment les suppressions d'Emplacements Réservés suivantes :
« 7a/b/c/ : Beauregard l'Evêque : suppression de 3 emplacements réservés pour des projets de chemins, voies, communaux abandonnés »

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de modification n°3 du PLUH de Billom Communauté.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 19 mai 2026, pour copie conforme, en mairie le 19 mai 2026.

La Secrétaire

Madame la maire.
Patricia BUSSIERE.

